

Questions au Feuilleton

*LES HONORAIRES PROFESSIONNELS RELATIFS À LA CAUSE IRVING

Question n° 545—M. Howie:

Au 15 mars 1974, à combien se chiffrait le montant global versé en vue des poursuites contre les intérêts de la société Irving en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et à qui ce montant a-t-il été versé?

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, voici le détail du coût des poursuites contre les journaux de la chaîne Irving du Nouveau-Brunswick, mais il ne comprend ni les frais de déplacement, ni le temps des employés du ministère de la Justice et des fonctionnaires du Bureau du directeur des enquêtes et recherches. William L. Hoyt, C.R., Hoyt, Mockler, Allen, Dixon & Godin, Fredericton (N.-B.), (Avocat de la Couronne): Frais de justice, \$88,021; déboursés, \$23,587. T. Joseph Scanlon, Doyen de l'École de journalisme, Université Carleton, Ottawa (Ontario), (Adjoint spécial de l'avocat de la Couronne-conseil): Honoraires, \$9,100; déboursés, \$3,367. Winnifred Johnston, Saint-Jean (N.-B.), (Témoin): Coût, \$630. Total: \$124,705.

LA «TROUSSE DE L'EXPLORATEUR»

Question n° 591—M. Schumacher:

1. Quelle est l'autorité responsable de la publication de la «Trousse de l'explorateur»?
2. Quel est le but de ce guide et de quoi est-il composé?
3. Combien d'exemplaires de ce guide ont été rédigés a) en anglais, b) en français?
4. Quelle est la diffusion du guide et quelle est celle prévue pour l'avenir?
5. Quels ont été a) les frais jusqu'à ce jour, b) les frais prévus de ce guide?
6. Un contrat a-t-il été accordé pour a) l'élaboration, b) la production, c) la diffusion de ce guide et, dans l'affirmative, (i) par qui, (ii) à qui?
7. Quels sont le nom et l'adresse des directeurs de la société qui a reçu ce contrat?
8. Le contrat a-t-il fait l'objet d'un appel d'offres et, dans l'affirmative, a) combien de sociétés ont présenté des soumissions et quel est leur nom dans chaque cas, b) sinon, pour quelle raison?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Commissaire aux langues officielles fait rapport au Parlement directement et non par l'intermédiaire d'un ministre. Les questions peuvent lui être posées directement.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

LES BÉNÉFICES ET DIVIDENDES VERSÉS AUX SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Question n° 236—M. Olausson:

1. Quel est le total, en dollars et en pourcentage du montant global des bénéfices après impôt, des dividendes versés par les sociétés canadiennes aux sociétés mères et filiales étrangères ainsi que des bénéfices versés par les filiales non incorporées de sociétés étrangères au Canada, par année, de 1965 à 1972 pour chacun des 37 groupes industriels et selon la taille de l'actif a) inférieur à 1 million de dollars, b) de 1 million de dollars à \$4,999,999, c) de 5 millions de dollars à \$9,999,999, d) de 10 millions de dollars à \$24,999,999, e) de 25 millions de dollars et plus?
2. Quel est le total des subventions versées chaque année, de 1965 à 1972, aux sociétés étrangères, pour chacun des groupes industriels et selon la taille de l'actif?

[M. Whelan.]

(Le document est déposé.)

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai fait inscrire au *Feuilleton* il y a cinq ou six mois la question n° 319 qui porte sur les postes occupés par des femmes dans la Fonction publique et sur les traitements y prévus. Il doit y avoir une raison pour laquelle le gouvernement refuse d'y répondre. Il n'y a peut-être pas de femmes fonctionnaires qui gagnent plus de \$15,000 ou se pourrait-il que le gouvernement ne se soucie pas d'elles?

● (1420)

DEMANDES DE DOCUMENTS

[Traduction]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?**Des voix**: D'accord.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODÉRATION DES DÉPENSES EN RAISON DE LA POUSSÉE INFLATIONNISTE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question au premier ministre a trait au taux d'inflation extrêmement élevé qui sévit au Canada, ainsi qu'au fait que les prévisions budgétaires que le gouvernement a déposées pour l'année en cours dépassent d'environ 40 p. 100 celles qu'il avait déposées il y a deux ans seulement. Le premier ministre dirait-il à la Chambre s'il a l'intention bien arrêtée de freiner le rythme d'accroissement des dépenses de son gouvernement comme moyen de combattre l'inflation d'origine intérieure?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. Nous allons certes faire de notre mieux, dans le but notamment de mettre fin à certains programmes qui sont devenus désuets, et nous espérons en l'occurrence pouvoir compter sur l'appui des partis de l'opposition.

Des voix: Oh!

M. Stanfield: Le gouvernement, et le premier ministre en particulier, sont-ils d'avis que la croissance des prévisions budgétaires de plus de 40 p. 100 sur une période de près de deux ans est à propos, étant donné les pressions inflationnistes qui s'exercent au pays?

M. Trudeau: Quand on parle de chiffres globaux, il est bon de se rappeler les programmes particuliers qui contribuent à l'augmentation de ces dépenses, et j'invite encore une fois tous les députés de la Chambre à appuyer le gouvernement dans son effort pour réduire certaines de ces dépenses.